

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHLÉBOLOGIE
SFP
29, rue d'Anjou
75008 Paris

N° RNA : W 751017053
331 478 776 00031

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
EN DATE DU 3 DECEMBRE 2022

Le samedi 3 décembre 2022 à 13h30, les membres de l'association SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PHLÉBOLOGIE se sont réunis en assemblée générale annuelle à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette à Paris, sur convocation de du Président, effectuée par voie d'annonce sur le site de la SFP, espace "Adhérents", conformément aux dispositions de l'article 9 § 2 des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée en entrant en séance par tous les membres de l'association présents et les Mandataires des membres représentés.

L'assemblée procède ensuite à la composition de son Bureau :

- Monsieur Matthieu JOSNIN, préside la séance en sa qualité de Président de l'Association,
- Madame Catherine PAPAZIAN, Secrétaire de l'Association, assure le secrétariat de la séance,
- Messieurs Pierre COMBES et Nicolas NEAUME sont nommés Scrutateurs et déclarent accepter cette fonction :

Monsieur Bernard-Sylvain Poussou représentant le cabinet CPA – Cabinet POUSSOU & Associés, Expert-comptable de l'Association, assiste également à la réunion.

La feuille de présence certifiée exacte et sincère par les membres du Bureau de l'assemblée permet de constater que les membres présents et représentés sont au nombre de : 9

Le Président dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des membres :

- la feuille de présence certifiée sincère et exacte ;
- un exemplaire des statuts de l'association ;
- le rapport moral établi par le Président ;
- le rapport financier établi par le Trésorier ;
- les pouvoirs de membres représentés ;

puis il rappelle que l'assemblée doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation du rapport de moral du Président et du rapport financier du Trésorier;
- approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et affectation du déficit ;
- quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration ;



- pouvoirs à donner pour effectuer les formalités nécessaires;
- questions complémentaires.

Puis, lecture est donnée du rapport moral et du rapport financier sur les comptes de l'exercice écoulé. Le Président offre ensuite la parole aux membres de l'assemblée.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes, figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE - DELIBERATION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du Trésorier sur la gestion de l'association et sur sa situation morale et financière pour l'exercice clos le 30 septembre 2022, adopte les dits rapports.

Délibération pour le Rapport du Président : 9 personnes présentes, 9 voix pour

Délibération pour le Rapport du Trésorier : 9 personnes présentes, 9 voix pour

DEUXIÈME - DELIBERATION

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Délibération pour l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2022 : 9 personnes présentes, 9 voix pour

TROISIÈME - DELIBERATION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice clos le 30 septembre 2022 comme suit :

- | | |
|---|---------------------|
| - Déficit de l'exercice | -78.169,15 € |
| - Affectation du déficit aux poste de réserves disponibles de l'association
Qui se trouve ainsi ramené à la somme de | 114.327,91 € |

Délibération pour l'affectation du déficit de l'exercice clos le 30 septembre 2022 comme mentionné ci-dessus : 9 personnes présentes, 9 voix pour

QUATRIÈME - DELIBERATION

L'assemblée générale approuve le programme d'activité de l'association pour l'exercice 2022/2023 en cours tels qu'il lui a été présenté.

Notamment le point de la gratuité de la cotisation SFP concernant les internes et chefs de clinique et ce à partir du 1^{er} janvier 2023, voté à l'unanimité en réunion du Conseil d'Administration de la SFP le 1^{er} décembre 2022.

Délibération pour l'approbation du programme d'activité pour l'exercice 2022/2023 : 9 personnes présentes, 9 voix pour

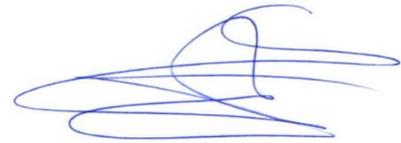


CINQUIÈME - DELIBERATION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Délibération : 9 personnes présentes, 9 voix pour

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h52.



Le Président de séance
Monsieur Matthieu JOSNIN

Le Secrétaire de séance
Madame Catherine PAPA ZIAN

